



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Reste à charge concernant les fauteuils roulants

Question écrite n° 2128

Texte de la question

M. Didier Le Gac attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la problématique du reste à charge s'agissant des fauteuils roulants. Qu'il s'agisse de fauteuils à projection manuelle ou électriques, ces équipements représentent un budget élevé et peuvent atteindre des dizaines de milliers d'euros. Le coût très élevé de ces dispositifs médicaux laisse des frais très importants à la charge de la personne en situation de handicap. Il est d'ailleurs à noter que les éléments permettant d'adapter le fauteuil à la morphologie du patient (coussin ou dossiers spéciaux...) ne sont pas prévus dans les remboursements de l'assurance maladie. Pour des patients qui passent leur journée dans leur fauteuil, disposer d'un matériel adapté participe pourtant au confort de vie des personnes, à leur accès autonome à tous les actes de la vie quotidienne et à leur qualité de vie globale. Une réforme ambitieuse des aides techniques destinées pour l'autonomie des personnes en situation de handicap ou âgées est annoncée par le Gouvernement. Ainsi, une meilleure prise en charge par l'assurance maladie des fauteuils roulants spécifiques (manuels ou électriques) a-t-elle été annoncée pour fin 2021. C'est pourquoi il souhaiterait connaître le calendrier de la mise en place concrète de cette meilleure prise en charge et sur la manière dont les pouvoirs publics entendent faire la lumière sur la transparence des prix et la durée de vie pour ce type de matériels.

Données clés

Auteur : [M. Didier Le Gac](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2128

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 octobre 2022](#), page 4527

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)